>



ACCUEIL | À PROPOS DE LA CSFO | FORMULAIRES | PUBLICATIONS ET RESSOURCES | NOUVELLES SUR DEMANDE | CONTACTEZ LA CSFO

L'ARSF est en train de revoir toutes les directives de réglementation de la CSFO, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires, les lignes directrices et les FAQ.

Les directives de réglementation existantes resteront en vigueur jusqu'à ce que l'ARSF en publie de nouvelles.

Suivez la CSFO dans les médias sociaux





Vous êtes ici: Accueil > Assurance > Permis et Enregistrement: Exigences > Directives pour mettre à jour l'information sur votre assurance-responsabilité civile professionnelle dans le système Liaison Permis

Directives pour mettre à jour l'information sur votre assuranceresponsabilité civile professionnelle dans le système Liaison Permis

Les agents d'assurance-vie peuvent désormais mettre à jour les informations sur leur assuranceresponsabilité civile professionnelle en ligne dans le système **Liaison Permis**, en suivant ces instructions :

1. Allez à Liaison Permis.

- 2. Dans la page d'ouverture de session, inscrivez votre numéro de permis d'agent d'assurance-vie ou votre nom de famille, puis cliquez sur Recherche.
- 3. Vous devriez maintenant voir une nouvelle page qui montre votre numéro de permis, votre nom et votre ville. Cliquez sur votre numéro de permis.
- 4. Vous devriez maintenant voir les informations sur votre permis d'agent d'assurance-vie. Cliquez sur « Mise à jour l'assurance responsabilité ».
- 5. Lisez les instructions pour savoir ce dont vous avez besoin avant de commencer et connaître les étapes à suivre. Cliquez sur « Continuez ».
- 6. Entrez votre NIP et cliquez sur « Continuez ».

Si vous avez oublié votre NIP, il existe deux façons de le récupérer :

- Si vous choisissez l'option «Récupérer NIP », vous devrez répondre à la question secrète que vous avez fournie lorsque vous avez établi votre compte pour la première fois;
- Si vous choisissez l'option « Réinitialiser NIP », vous devrez fournir certains renseignements personnels qui se trouvent actuellement dans votre profil auprès de la CSFO.
- 7. Dans la section consacrée à l'assurance-responsabilité civile professionnelle, utilisez le menu déroulant pour sélectionner votre compagnie d'assurance. Saisissez votre numéro de police d'assurance-responsabilité civile professionnelle et la date d'expiration (elle est indiquée sur votre certificat ou police d'assurance). Cliquez sur « Sauvez les changements».

Un astérisque apparaît à côté de tout champ obligatoire qui est incomplet. Après avoir effectué ces étapes



correctement, vous devriez voir un message de confirmation indiquant que vos modifications ont été reçues par la CSFO.

Si vous ne voyez pas ce message de confirmation, ou si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec la CSFO par téléphone au 416 250-7250 ou envoyer un courriel à **contactcentre@fsco.gov.on.ca**.

Haut de la page

Page: 4 222 | Trouver la page:

CONTACTEZ LA CSFO | PLAN DU SITE | AIDE | ACCESSIBILITÉ | CONFIDENTIALITÉ | AVIS IMPORTANTS

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2012-15 - DERNIÈRE MISE À JOUR: MAI 30, 2018 11:23